

40	03/07/2013	BE 0884.649.502	35	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	13268.00180	C 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **SOCIETE BRUXELLOISE DE GESTION DE L'EAU**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Boulevard de l'Impératrice N°: 66 Boîte:

Code postal: 1000 Commune: Bruxelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0884.649.502

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 13-06-2008

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du 17-06-2013

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2012 au 31-12-2012

Exercice précédent du 01-01-2011 au 31-12-2011

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 1.2, C 5.1, C 5.2.1, C 5.2.3, C 5.2.4, C 5.4.1, C 5.4.2, C 5.5.1, C 5.5.2, C 5.8, C 5.11, C 5.13, C 5.14, C 5.16, C 5.17.1, C 5.17.2

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

DEBRY Philippe

Rue Victor Rauter 168
1070 Anderlecht
BELGIQUE

Début de mandat: 18-06-2012

Fin de mandat: 19-06-2017

Président du Conseil d'Administration

DE SMEDT Dirk

Avenue des Arts 9
1210 Saint-Josse-ten-Noode
BELGIQUE

Début de mandat: 18-06-2012

Fin de mandat: 19-06-2017

Vice-président du Conseil d'Administration

VINCKENBOSCH Caroline

Boulevard du Triomphe 127

1160 Auderghem
BELGIQUE

Début de mandat: 18-06-2012

Fin de mandat: 19-06-2017

Administrateur

VANOMMESLAEGHE STEPHANE

Avenue des Tropiques 34
1190 Forest
BELGIQUE

Début de mandat: 18-06-2012

Fin de mandat: 19-06-2017

Administrateur

LUMEN Julie

Rue Hugo Verriest 50
1140 BRUXELLES
BELGIQUE

Début de mandat: 18-06-2012

Fin de mandat: 19-06-2017

Administrateur

PETERS Véronique

Ijzerkruisstraat 76/4
1000 BRUSSEL
BELGIQUE

Début de mandat: 18-06-2012

Fin de mandat: 19-06-2017

Administrateur

DALLE Benjamin

Jubelfeestlaan 170
1080 BRUSSEL
BELGIQUE

Début de mandat: 21-06-2011

Fin de mandat: 18-06-2012

Administrateur

BUCELLA Fabrizio

Chaussée de Boondael 250
1050 BRUXELLES
BELGIQUE

Début de mandat: 27-10-2006

Fin de mandat: 18-06-2012

Administrateur

RSM-INTERAUDIT SCRL (B00091)

BE 0436.391.122

Chaussée de Waterloo 1151
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 15-06-2009

Fin de mandat: 17-06-2013

Réviseur d'entreprises

Représenté directement ou indirectement
par:

WARZEE Pierre (A01282)

Reviser d'entreprise

VERSTRAETE Arnaud (3)

Nestor de Tierestraat 23/12
1030 Schaerbeek
BELGIQUE

Début de mandat: 18-06-2012

Fin de mandat: 19-06-2017

Commissaire du Gouvernement

LEMAIRE Marc (5)

Rue Chambéry 40
1040 BRUXELLES
BELGIQUE

Début de mandat: 20-12-2012

Fin de mandat: 19-06-2017

Commissaire du Gouvernement

ULLMANN Urbain (4)

Avenue du Parc 20
1060 BRUXELLES
BELGIQUE

Début de mandat: 13-11-2009

Fin de mandat: 26-04-2012

Commissaire du Gouvernement

HELLINGS Benoit (6)

Rue du Houblon 47
1040 BRUXELLES
BELGIQUE

Début de mandat: 24-04-2012

Fin de mandat: 21-12-2012

Commissaire du Gouvernement

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>223.017.117</u>	<u>224.575.251</u>
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21		
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	223.016.542	224.574.676
Terrains et constructions		22	215.039.698	204.670.649
Installations, machines et outillage		23	1.862.143	2.025.914
Mobilier et matériel roulant		24	13.713	26.980
Location-financement et droits similaires		25	0	0
Autres immobilisations corporelles		26	67.634	80.227
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	6.033.355	17.770.904
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28	575	575
Entreprises liées	5.14	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	575	575
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	575	575
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>48.333.550</u>	<u>29.970.907</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	11.346.544	4.784.372
Créances commerciales		40	11.346.544	4.597.894
Autres créances		41		186.478
Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53	235	235
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	235	235
Valeurs disponibles		54/58	17.761.770	8.448.404
Comptes de régularisation	5.6	490/1	19.225.003	16.737.897
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	271.350.668	254.546.158

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>152.558.890</u>	<u>146.276.816</u>
Capital	5.7	10	182.194.633	182.194.633
Capital souscrit		100	182.194.633	182.194.633
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserve légale		130		
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	-29.635.743	-35.917.817
			(+)/(-)	
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>118.791.778</u>	<u>108.269.342</u>
Dettes à plus d'un an	5.9	17	62.964.732	66.132.823
Dettes financières		170/4	62.964.732	66.132.823
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	62.964.732	66.132.823
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	17.171.672	10.305.320
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42	3.168.091	3.021.587
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	13.761.849	7.042.336
Fournisseurs		440/4	13.761.849	7.042.336
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	241.732	241.398
Impôts		450/3	53.024	42.164
Rémunérations et charges sociales		454/9	188.708	199.234
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation	5.9	492/3	38.655.373	31.831.198
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>271.350.668</u>	<u>254.546.158</u>

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	68.407.240	58.252.139
Chiffre d'affaires	5.10	70	37.062.618	31.078.738
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	31.344.622	27.173.401
Coût des ventes et des prestations		60/64	66.894.272	52.670.174
Approvisionnements et marchandises		60	55.861.206	41.878.404
Achats		600/8	55.861.206	41.878.404
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	739.652	700.899
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62	1.393.361	1.436.631
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	8.866.349	8.626.834
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7		
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	33.703	27.406
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	1.512.968	5.581.965
Produits financiers		75	81.215	102.464
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	81.215	102.464
Autres produits financiers	5.11	752/9		
Charges financières	5.11	65	3.097.666	3.254.071
Charges des dettes		650	3.097.666	3.254.071
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9		
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	-1.503.483	2.430.357
Produits exceptionnels		76	7.803.925	41
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9	7.803.925	41
Charges exceptionnelles		66		301.285
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		301.285
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	6.300.442	2.129.113
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	5.12	67/77	18.368	13.539
Impôts		670/3	18.368	13.539

Ann.

Régularisations d'impôts et reprises de provisions
fiscales

Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)

Prélèvements sur les réserves immunisées

Transfert aux réserves immunisées

Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
77		
9904	6.282.074	2.115.574
789		
689		
9905	6.282.074	2.115.574

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	-29.635.743	-35.917.817
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) 9905	6.282.074	2.115.574
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-35.917.817	-38.033.391
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2		
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) 14	-29.635.743	-35.917.817
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/6		
Rémunération du capital	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	XXXXXXXXXX	4.930
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022		
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	4.930	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8122P	XXXXXXXXXX	4.930
Mutations de l'exercice			
Actés	8072		
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	4.930	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	<u>0</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	240.136.212
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	172.637	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181	18.791.490	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	259.100.340	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8251P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8321P	XXXXXXXXXX	35.465.563
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	8.595.079	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	44.060.642	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22	215.039.698	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	2.340.231
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	75.480	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	8182		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	2.415.711	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	8242		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXX	314.317
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	239.251	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	8312		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	553.568	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	23	1.862.143	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	158.941
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	6.157	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	8183		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	165.098	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	8243		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	131.961
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	19.425	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	8313		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	151.386	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	13.713	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	XXXXXXXXXX	15.533
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164		
Cessions et désaffectations	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre	8184		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	15.533	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre	8244		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	XXXXXXXXXX	15.533
Mutations de l'exercice			
Actés	8274		
Repris	8284		
Acquis de tiers	8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre	8314		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	15.533	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	25	<u>0</u>	
DONT			
Terrains et constructions	250		
Installations, machines et outillage	251		
Mobilier et matériel roulant	252		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXX	125.940
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	8185		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	125.940	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	8245		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXX	45.712
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	12.594	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	8315		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	58.306	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	26	67.634	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	XXXXXXXXXX	17.770.904
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	7.053.941	
Cessions et désaffectations	8176		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8186	-18.791.490	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	6.033.355	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8246		
Plus-values au terme de l'exercice	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8276		
Repris	8286		
Acquis de tiers	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8316		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	27	6.033.355	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	284		
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>575</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8	<u>575</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS

Actions et parts

Valeur comptable augmentée du montant non appelé
Montant non appelé

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis
d'un mois au plus
de plus d'un mois à un an au plus
de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51	235	235
8681	235	235
8682		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter
Produits acquis

Exercice
46.530
19.177.596

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P 100	XXXXXXXXXX 182.194.633	182.194.633

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
Catégories d'actions

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702 8703	XXXXXXXXXX XXXXXXXXXX	51.218

Actions nominatives
Actions au porteur et/ou dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101 8712	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	3.168.091
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	3.168.091
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	42	3.168.091
--	----	------------------

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	14.177.928
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	14.177.928
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

	8912	14.177.928
--	------	-------------------

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	48.786.804
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	48.786.804
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

	8913	48.786.804
--	------	-------------------

DETTES GARANTIES
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières	8921	66.132.823
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	66.132.823
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	9061	66.132.823
--	------	-------------------

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	

Emprunts obligataires non subordonnés
 Dettes de location-financement et assimilées
 Etablissements de crédit
 Autres emprunts
 Dettes commerciales
 Fournisseurs
 Effets à payer
 Acomptes reçus sur commandes
 Dettes fiscales, salariales et sociales
 Impôts
 Rémunérations et charges sociales
 Autres dettes
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Codes	Exercice
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts

Dettes fiscales échues
 Dettes fiscales non échues
 Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
 Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	53.024
450	
9076	
9077	188.708

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important
 Charges à imputer

Exercice
38.655.373

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Prestations d'assainissements		36.864.997	30.930.156
Autoproducteurs		197.621	148.583
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	31.333.000	27.166.000
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	16	16
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	15,1	15,6
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	22.583	23.856
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	1.030.436	1.039.849
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	336.155	341.222
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	26.770	55.560
Pensions de retraite et de survie	624		
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	32.746	25.942
Autres	641/8	957	1.464
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour l'entreprise	617		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Le résultat fiscal 2012 sera compensé par une reprise des intérêts notionnels de l'année et une partie de la "réserve" des années antérieures.

Les pertes fiscale antérieurs restent des lors à 37.967.878 €

Codes	Exercice
9134	18.368
9135	18.368
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	
	0
	0

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**Sources de latences fiscales**

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives
solde de déduction de capital à risques au 31.12.2012

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	56.697.154
9142	37.967.878
	18.729.276
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles)
Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	11.719.325	10.822.747
9146	8.947.181	7.715.275
9147	368.081	368.903
9148		

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances

Garanties constituées en leur faveur

Conditions principales des garanties constituées

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Conditions principales des autres engagements

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	33.872
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	9.500
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

Secteur
XV**Etat des personnes occupées****Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	12,6	6,6	6
Temps partiel	1002	3,1	2,1	1
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	15,1	8,3	6,8
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	18.487	10.116	8.371
Temps partiel	1012	4.096	2.766	1.330
Total	1013	22.583	12.882	9.701
Frais de personnel				
Temps plein	1021	1.140.619	624.117	516.503
Temps partiel	1022	252.742	170.683	82.059
Total	1023	1.393.361	794.800	598.561
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	15,6	8,8	6,8
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	23.856	13.457	10.399
Frais de personnel	1023	1.436.631	810.407	626.224
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)**A la date de clôture de l'exercice****Nombre de travailleurs****Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	13	3	15,4
110	13	3	15,4
111			
112			
113			
120	7	2	8,6
1200			
1201	7	2	8,6
1202			
1203			
121	6	1	6,8
1210			
1211	6	1	6,8
1212			
1213			
130			
134	13	3	15,4
132			
133			

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise**Au cours de l'exercice**

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150		
151		
152		

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2		2
210	2		2
211			
212			
213			

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	2		2
310	2		2
311			
312			
313			
340	1		1
341			
342			
343	1		1
350			

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	1	5811	1
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803	98	5813	88
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	98	58132	88
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

SBGE - BMWB

Règles d'évaluation appliquées aux comptes

PRELIMINAIRE

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du code des sociétés. Sans autre mention, tous les actifs et passifs sont évalués à leur valeur nominale. Les actifs sont évalués dans une optique de continuité des activités de l'entreprise.

REGLES APPLICABLES AUX RUBRIQUES D'ACTIF

I. Frais d'établissement

Les frais d'établissement ne sont pas portés à l'actif mais ils sont pris en charge à 100 pourcent au cours de l'exercice auquel ils ont été exposés.

II. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. La valeur d'acquisition comprend le prix d'achat ainsi que les frais accessoires.

Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés. Les taux d'amortissement et les valeurs minimales soumises à l'amortissement sont :

Type d'immobilisé Taux Minimum
Etudes « protection » 5,00 1.250,00 €
Licences logiciel informatique 20,00-33,33 250,00 €

III. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. La valeur d'acquisition comprend le prix d'achat ainsi que les frais accessoires. Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible sont incorporés dans le coût de cet actif.

Les frais relatifs à la construction d'ouvrages (bâtiments, collecteurs et égouts, installations techniques, ...) sont portés à l'actif sous la rubrique "Immobilisations en cours" à leur valeur d'acquisition. Les ouvrages sont transférés en classe 22 « terrains et immeubles » et commencent à être amortis au moment de la mise en exploitation de l'ouvrage.

Les amortissements des immobilisations corporelles acquises à l'état neuf sont effectués selon la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés. Les taux d'amortissement et les valeurs minimales soumises à l'amortissement sont :

Type d'immobilisé Taux Minimum
Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux (*)
Collecteurs 2,50 1.250,00 €
Egouts 2,50 1.250,00 €
Bâtiment administratif 3,00 1.250,00 €
Terrain bâtis 3,00 1.250,00 €
Aménagement bâtiment administratif 10,00 1.250,00 €
Installation, machines et outillages
Machines et outillages 10,00 1.250,00 €
Matériel de bureau et matériel roulant
Mobilier 20,00 250,00 €
Matériel 33,33 250,00 €
GSM 50,00 250,00 €
Matériel informatique de bureau 33,33 250,00 €
Véhicule de fonctionnement 20,00 250,00 €
Autres immobilisations corporelles
Mat.loc. financ. Nature de l'actif

Les amortissements des immobilisations corporelles acquises de seconde main sont effectués selon la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité résiduelle des actifs concernés.

IV. Immobilisations financières:

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur prix d'acquisition. Des réductions de valeur éventuelles sont actées en cas de moins-value ou de dépréciation durable de ces immobilisations.

V. Créances a un an au plus

Les créances à un an au plus sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est opérée lorsque la valeur de réalisation estimée en date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

VI. Comptes de régularisation

Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont inscrites dans les comptes de régularisation sur base d'une règle proportionnelle.

Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou de plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause, sont comptabilisés pour un montant de la quote-part afférente à celui-ci.

REGLES APPLICABLES AUX RUBRIQUES DU PASSIF

I. Provision pour risques et charges

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque :

- il y a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation ; et
- le montant de l'obligation peut être estimée de manière fiable.

Le montant de la provision est la meilleure estimation possible de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle, à la clôture du bilan.

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration examine de manière individualisée, les provisions à constituer.

Les provisions font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges en considération desquelles elles ont été constituées.

II. Dettes a plus d'un an et a un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. L'article 27 bis de l'AR du 30.01.2001 est d'application aux dettes à plus d'un an.

III. Comptes de régularisation

Les charges ou la fraction de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont inscrites dans les comptes de régularisation pour le montant afférent à l'exercice.

Les revenus perçus au cours de l'exercice qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également comptabilisés pour le montant qui doit être considéré comme un produit pour l'exercice ultérieur.

REGLES COMMUNES APPLICABLES A PLUSIEURS RUBRIQUES D'ACTIF ET DE PASSIF

Les soldes passifs et actifs, exprimés en devises étrangères, sont à la fin de l'exercice comptable, convertis aux cours indicatifs publiés par la Banque Nationale de Belgique à la date d'arrêté des comptes annuels. L'entreprise adopte toutefois comme cours de clôture une moyenne des cours du dernier mois de l'exercice, si, compte tenu des dernières variations de cours, la moyenne de ceux-ci est un meilleur critère d'évaluation pour l'image fidèle des comptes. Les profits et les pertes qui en résultent sont enregistrés dans le compte de résultats.

Les transactions qui ont été effectuées en monnaie étrangère durant l'année comptable sont reprises dans le compte de résultats à un taux journalier.

REGLES D'EVALUATION APPLICABLES AUX CONVENTIONS

1. Convention AQUAFIN/SBGE

La convention - en cours d'élaboration entre la SBGE et Aquafin - remplace à partir du 1er janvier 2007 une convention signée initialement entre la Région de Bruxelles Capitale et la Région flamande. Les termes de la nouvelle convention sont restés inchangés comparativement à la convention initiale.

Cette convention a pour objet la répartition de prestations liées aux services d'assainissement en Région bruxelloise entre AQUAFIN et la SBGE et fixe les modalités de refacturation des prestations réciproques des 2 entreprises.

Ces prestations comprennent des dépenses d'investissements et de fonctionnement.

Les termes de la convention prévoient que :

- * les prestations tant d'investissement que de fonctionnement refacturées par Aquafin sont prises en charge dans l'exercice au cours duquel ces prestations sont effectuées ;
- * les prestations tant d'investissement que de fonctionnement refacturées à Aquafin sont prises en produit dans l'exercice au cours duquel ces prestations sont effectuées .

2. Convention VIVAQUA/SBGE

La convention signée le 28 avril 1994 entre la Région de Bruxelles Capitale et la société VIVAQUA vise la concession de l'exploitation de la station d'épuration SUD.

Bien que la station Sud soit toujours en cours de transfert de la Région de Bruxelles Capitale à la SBGE suite aux problèmes de sols contaminés constatés, la convention de concession a été transférée avec effet au 1er décembre 2006.

Les termes de la convention comprennent :

- * Une facturation mensuelle par Vivaqua sur base forfaitaire conventionnelle ou réelle en contrepartie des prestations liées au fonctionnement de la station d'épuration SUD
- * Un fonds de garantie destiné à couvrir les gros entretiens et les grosses réparations est constitué sur une base forfaitaire (300.000,00 €/an) et facturé mensuellement par 12ème. Le fonds de garantie non-dépensé constitue une créance.

a. Transfert du fonds de la Région de Bruxelles Capitale à la SBGE

Le transfert du fonds de garantie est opéré à la date du 1er décembre 2006 correspondant au transfert de la convention de la RBC à la SBGE et s'élève à 697.449,01 EUR. Le montant transféré constitue un produit exceptionnel pour l'exercice 2007 pour la SBGE et pour contrepartie un compte de régularisation actif « charges à reporter ».

b. Règle de comptabilisation des opérations liées au fonds

En cours d'année, les avances facturées liées au fonds de garantie sont prises en charge.

A la clôture des comptes, un décompte annuel total des dépenses encourues est établi sur base des rapports mensuels d'activités prévu au contrat. Le compte « charges à reporter » enregistre l'écart entre les montants facturés et les dépenses réelles.

3. Convention IBDE/SBGE

Cette convention a pour objet d'assurer l'assainissement public régional de l'eau distribuée par l'IBDE dans la Région bruxelloise.

Les termes de la convention déterminent que :

- * La facturation mensuelle de l'année N est effectuée sur base du volume d'eau mensuel moyen facturé par l'IBDE durant l'année N-1 ;
- * Une facture de régularisation est établie en mai de l'année N+1 pour tenir compte du volume réel de l'année N. Le montant de la régularisation annuelle est inscrit en compte de régularisation actif ou passif.

4. Convention AQUIRIS/SBGE

Le contrat entre la Région de Bruxelles Capitale et la société AQUIRIS vise la construction et l'exploitation pendant une période de vingt ans, de la station d'épuration NORD.

Il est appelé à être transféré à la SBGE.

Le démarrage de la station est effectif depuis le mois de mars 2007 avec des performances qui sont encore en cours d'évaluation. La réception provisoire a été reportée suite à certains problèmes de rendement constatés lors de ces évaluations.

La réception provisoire, qui sert de point de départ à la facturation des services d'assainissement, est désormais envisagée courant 2008. En conséquence, aucun coût d'assainissement pour l'exercice 2006-2007 n'est provisionné.

Le cahier de charges prévoit une indemnité de 25.000 € par jour calendaire de retard qui fera toutefois l'objet d'une remise quant à son montant ou sa durée d'application. En l'absence d'un accord et conformément au principe de prudence, il n'est pas tenu compte de produits acquis en 2007.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 17.06.2013

Conformément au prescrit des articles 95 et 96 du code des Sociétés, nous avons l'honneur de faire rapport sur les comptes annuels, sur la situation de l'entreprise et sur notre gestion durant l'exercice social 2012.

1. Commentaires généraux

a. Indexation du prix de l'assainissement

Par décision du Conseil d'Administration du 28.10.2011, le prix unitaire standard pour 2012 a été majoré de 10% (comme prévu au plan financier) et porté à 0,4948 €/m³.

D'autre part, le volume d'eau facturé dans le cadre du contrat d'assainissement de Hydrobru en 2012 s'élève à 60.802.123 m³, la recette correspondante s'élève à 27.769.928,80 €. A noter que ce volume inclut une régularisation évaluée à 2.125.740 m³ (solde 2011). Le volume réel 2012 serait de l'ordre de 58.676.383 m³.

Pour les années précédentes, la situation se présentait comme suit :

- 2011 : 58.120.052 m³ (60.245.792 m³ après correction)
- 2010 : 57.670.045 m³
- 2009 : 60.249.760 m³
- 2008 : 59.141.488 m³

b. Contrat de concession de la station d'épuration de Bruxelles-Nord

Le décompte final du montant accepté au titre de l'annuité 2011/2012 s'élève à 32.983.358,07 € répartis comme suit :

- Annuité 2011/2012 proprement dite : 40.786.638,31 €
- Récupération du trop perçu sur l'annuité 2009/2010 : 6.522.030,24 € (suite au rapport définitif du collège d'experts du 08.12.2011 et en exécution de la convention du 30 avril 2010)
- Pénalités suite au procès verbal du 07.07.2009 : 1.281.250 €
- Total à payer : 32.983.358,07 €

Un montant de 40.178.925,76 € TVAC a été liquidé le 24 mai 2012. Une partie de cette annuité (15,7%) a été refacturée à Aquafin en application de la convention SBGE/Aquafin du 21.12.2007.

c. Chantiers et travaux en cours :

- le bassin d'orage de Forest a été réceptionné le 05.06.2012. Il est entré dans les immobilisés amortissables pour une valeur de 13.550.138,42 € (transfert des immobilisés en cours)
- le collecteur du Vogelzangbeek a été réceptionné le 27.09.2012. Il est entré dans les immobilisés amortissables pour une valeur de 5.241.351,99 € (transfert des immobilisés en cours)
- les travaux de construction du collecteur du Verrewinkelbeek ont débuté en mai 2011 et devraient être terminés en 2014.

2. Commentaires sur les comptes annuels

L'exercice comptable 2012 de la SBGE se solde par un bénéfice de 6,3 M€. Le chiffre d'affaires est de 37,1 M€ et le total du bilan s'élève à 271,4 M€.

A l'actif :

Les immobilisations corporelles sont passées de 225 M€ à 223 M€, sous l'effet des amortissements. Il n'y a pas eu de nouveaux apports, excepté pour les travaux en cours (BO Forest et collecteur du Vogelzangbeek).

Les créances commerciales s'élèvent à 11,3 M€. Ce montant reprend la note de crédit à recevoir d'Aquiris pour 7,8 M€.

La partie acquise de la redevance d'assainissement 2012 due par Hydrobru mais qui ne sera facturable qu'en 2013 (clause contractuelle) est reprise dans les comptes de régularisation de l'actif pour 13,4 M€, ainsi que la quote-part d'Aquafin (Step Nord), acquise pour 2012 mais qui ne pourra être facturée qu'en 2013.

Au passif :

Les dettes concernent principalement le solde du crédit de 80 M€ auprès de Euro Hypo Bank. Un 5^e remboursement de 3,0 M€ en capital a eu lieu en mai 2012.

La cinquième « annuité » Aquiris se retrouve pour 10/12^e dans les comptes de régularisation du passif ainsi que les intérêts courus mais non échus du crédit Euro Hypo de 1,9 M€

Comptes de résultat :

Le chiffre d'affaires est en concordance avec les prévisions du plan pluriannuel.

3. Utilisation des instruments financiers

Pour faire face aux besoins temporaires de liquidités, la SBGE a conclu une convention de crédit avec Dexia Banque. La ligne de crédit de 9.000.000 € pouvant être utilisée en découvert simple ou par straight loans a été conclue le 20/04/2012

4. Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

4.1. Paiement de la 6^{ème} annuité d'exploitation

La 6^{ème} annuité d'exploitation, couvrant la période d'exploitation du 03.03.2012 au 02.03.2013, s'élève à 41.283.086,87 €.

Une partie de cette annuité (15,7%) sera refacturée à Aquafin en application de la convention SBGE/Aquafin du 21.12.2007.

4.2. Décompte Hydrobru

La facture annuelle de régularisation - suivant les articles 10 et 11 du contrat - pour l'année 2012 s'élève à 1,0 M€ en faveur d'Hydrobru.

Cela s'explique par le fait que l'avance mensuelle demandée à Hydrobru est basée sur le volume prévisionnel annuel et le nouveau prix de l'assainissement alors qu'Hydrobru n'applique l'augmentation de tarif que sur la partie du volume facturé relative à l'année en cours.

4.3. Dans ses conclusions du 29.03.2013 dans le cadre de la procédure devant le Tribunal de Première Instance, Aquiris a complété sa réclamation de 19.203.500 € dont le montant total actualisé au 31.12.2011 est porté à 37.039.926 €.

4.4. Le 12.04.2013, Aquiris a renoncé à sa demande de mesures avant dire droit dans le cadre de sa citation devant le tribunal de commerce

5. Renseignements quant aux circonstances qui pourraient influencer sensiblement le développement de la société

néant

6. Recherche et développement

néant

7. Risques et incertitudes de la société

a) Différentes procédures judiciaires concernant la station d'épuration nord sont actuellement en cours dans lesquelles la SBGE est impliquée :

- procédures judiciaires liées à l'arrêt de la station d'épuration nord en décembre 2009
 - Procédure au fond de la Région Flamande, de la Vlaamse Milieumaatschappij, de la ville de Vilvorde et de la commune de Zemst contre la Région de Bruxelles-Capitale, l'IBGE, la SBGE et Aquiris
 - Action en cessation environnementale de la ville de Malines contre la Région de Bruxelles-Capitale, la SBGE et Aquiris
 - Procédure au fond de la ville d'Anvers contre la Région de Bruxelles-Capitale, l'IBGE, la SBGE et Aquiris
 - Action en cessation de la commune de Rumst contre la Région de Bruxelles-Capitale, l'IBGE, la SBGE et Aquiris.

A la suite du rapport des experts sur les causes de l'arrêt de la Step Nord fin 2009, la responsabilité de la SBGE dans ce dossier n'est nullement engagée. Les procédures courent cependant toujours.

- Autres procédures judiciaires
 - Citation d'Aquiris devant le Tribunal de 1^{ère} Instance contre la SBGE concernant la réclamation d'une indemnité de 40,2 M€ ramenée à 19,2 M€ dans la convention du 30.04.2010 et toujours contestée par la SBGE.
 - Citation d'Aquiris devant le Tribunal de Commerce pour ordonner, d'une part, avant dire droit, le paiement des 7.803.280,24 € retenus sur l'annuité 2011/2012 et d'autre part, au fond, ordonner le paiement des montants retenus sur les annuités 2010/2011 (4.200.975,68 €) et 2011/2012 (7.803.280,24 €)

Compte tenu des conclusions du rapport définitif d'experts du 08.12.2011, à savoir que :

- les caractéristiques des effluents entrants ne sont pas une des causes de l'impossibilité de procéder aux essais de garantie et de performances préalables à l'admission définitive
- Les caractéristiques des effluents entrants (influent) ne sont pas une des causes de l'impossibilité de prononcer l'Admission définitive
- Les causes de la non tenue des essais de performance préalables à l'admission définitive, de la non obtention des performances contractuelles et l'impossibilité de prononcer l'admission définitive, sont, d'une part, le sous dimensionnement de certains ouvrages et, d'autre part, un fonctionnement différent de ce qui était attendu dans l'offre du Concessionnaire pour certains procédés et ou équipements de la station.

- les influents effectifs actuels ne sont pas différents des charges de référence définies au contrat ni, en ce qui concerne les charges, aux résultats mesurés lors de la campagne de mesures de 1998, communiqués aux soumissionnaires

l'organe de gestion de la SBGE reste d'avis de ne comptabiliser aucune provision pour risques et charges du fait de l'absence de caractère probable ou certain des charges à couvrir.

b) Contrôle TVA

A la suite d'un contrôle en décembre 2012 sur l'exercice 2009, l'administration de la TVA a dressé un relevé de régularisation concernant la subvention allouée à la SBGE par la Région de Bruxelles-Capitale. La SBGE a contesté ce relevé de régularisation et invité l'administration de la TVA à revoir sa position.

c) suppléments à l'annuité 2012/2013 d'Aquiris

Mi-avril 2013, Aquiris a adressée une facture à la SBGE pour des coûts supplémentaires relatifs à la période 2012/2013. Les arguments invoqués par Aquiris pour justifier cette facture sont les mêmes que ceux repris dans sa réclamation du 05.02.2009, laquelle est contestée par la SBGE et fait actuellement l'objet d'une procédure devant le tribunal de première instance de Bruxelles.

La SBGE a donc formellement protesté cette facture. La SBGE doit néanmoins la comptabiliser mais la contrepassera par une note de crédit à recevoir.

8. Justification de l'application des règles de continuité

Etant donné l'application de l'article 96,6° du Code des sociétés, le Conseil d'Administration justifie l'application des règles comptables de continuité pour l'élaboration des comptes annuels pour les raisons suivantes :

Les résultats sont fort proches des résultats prévus au plan financier pluriannuel. Celui-ci prévoyait des pertes durant les exercices 2007 à 2011. A partir de l'exercice 2012 les bénéfices diminueront la perte reportée.

9. Affectations et prélèvements

Nous vous proposons d'affecter le résultat comme suit :

- Diminution de la perte à reporter : 6.282.073,74 €

10. Conclusions

En conclusion, nous vous proposons :

- De prendre connaissance du rapport du commissaire relatif à l'exercice social 2012 ;
- D'accepter l'affectation du résultat proposée ;
- D'approuver les comptes annuels ;
- De nous donner décharge pour le mandat exercé durant l'exercice écoulé ;
- De donner décharge au commissaire



**SOCIETE ANONYME SOCIETE BRUXELLOISE DE GESTION DE L'EAU,
EN ABREGE S.B.G.E.**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES SUR
LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels avec paragraphe explicatif

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 271.350.668 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 6.282.074.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictees par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable, ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.



A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le rapport de gestion qui mentionne que :

- différentes procédures judiciaires sont en cours avec la société Aquiris concernant une indemnité contestée par la SBGE et avec divers pouvoirs publics ayant trait à des dommages environnementaux suite à l'arrêt temporaire de la station Nord ; suite au rapport final des experts qui dégage la SBGE de toute responsabilité dans les causes de l'arrêt de la station nord, l'organe de gestion a décidé de ne comptabiliser aucune provision pour risques et charges dans les comptes annuels ;
- une réclamation a été introduite par l'organe de gestion contre un relevé de régularisation introduit par l'administration de la TVA ; à ce stade de la procédure, l'issue du litige est incertaine. Le Conseil d'Administration considère au vu des avis juridiques que la société n'est pas redevable de la TVA réclamée. En conséquence, il a décidé de ne pas comptabiliser de provision dans les comptes annuels.

Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et contient une justification de l'application des règles de continuité conformément à l'article 96 alinéa 6. Le rapport de gestion concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat ;
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés à l'exception du non-respect du délai de remise du rapport du commissaire. L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Uccle, le 17 juin 2013

RSM INTERAUDIT SCRL
REVISEURS D'ENTREPRISES
REPRESENTÉE PAR
PIERRE WARZEE, ASSOCIÉ